



### **3.2 Recommandation de paiement du décompte progressif numéro 2**

Considérant la recommandation de paiement de la firme Teknika-HBA inc. concernant le décompte progressif numéro 2 pour les travaux de génie civil dans le remplacement des pompes au poste de pompage Lanoie;

Considérant que la firme Teknika-HBA inc. recommande d'effectuer le paiement au montant de 1 135,89 \$ à l'entreprise Allaire et Gince inc.;

**028-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que soit payé le décompte progressif numéro 2 concernant les travaux de génie civil de l'entreprise Allaire et Gince inc. au montant de 1 135,89 \$ pour le remplacement des pompes au poste de pompage Lanoie.

### **3.3 Recommandation de paiement de l'entreprise Aquatech**

Considérant que l'entreprise Aquatech nous recommande le paiement des factures 8647 et 8584 à l'entreprise Mabarex concernant les pièces et la main d'œuvre pour effectuer les réparations sur les filtres de l'usine d'eau potable et ce, pour une somme de 15 906,34 \$;

**029-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que soient payées les factures 8647 et 8584 à l'entreprise Mabarex et que la dépense soit imputée à l'exercice financier 2009, la dépense ayant été engagée antérieurement à l'exercice financier en cours.

### **3.4 Paiement des vacances annuelles 2009 aux pompiers**

**030-02-2010**

**Il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que madame Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité, soit autorisée à procéder au paiement des vacances annuelles 2009 des pompiers. Le montant déboursé équivaut à 4% du montant versé pour leurs salaires pour l'année 2009.

## **4. ADMINISTRATION**

### **4.1 Période de questions (20 minutes)**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

### **4.2 Vente des équipements de télémétrie de marque « Wit »**

Considérant qu'à la station d'eau potable, le vieil équipement de télémétrie n'est plus utilisé;

Considérant l'intérêt de la firme Aquatech de racheter cet équipement;

Considérant que l'équipement a été acheté initialement pour un montant de 2 000,00 \$ par la Municipalité;

Considérant que la firme Aquatech est prête à offrir un montant de 750,00 \$ pour acquérir cet équipement;

**031-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que soit acceptée l'offre d'Aquatech;

Que le revenu soit appliqué à la réduction de la dépense du projet de modification de l'usine d'eau potable.

#### **4.3 Offre de service pour la gestion des documents et des archives**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la gestion annuelle des documents et des archives de la Municipalité;

Considérant l'offre de service de madame Maryse Deslandes, archivistes des dernières années pour la Municipalité qui s'élève à 1 460,00 \$;

**032-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que la Municipalité d'Upton accepte l'offre de service de madame Maryse Deslandes, archiviste, pour un montant de 1 460,00 \$.

#### **4.4 États financiers de la Bibliothèque d'Upton**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la vérification des états financiers de la Bibliothèque municipale;

Considérant la soumission fournie par FBL comptables agréés au montant de 550,00 \$ taxes incluses;

**033-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que soit mandatée la firme FBL à procéder à la production des états financiers de la Bibliothèque municipale pour l'année 2009;

Qu'à cet effet, madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à disposer d'un budget de 550,00 \$ taxes incluses.

#### **4.5 Dépôt du programme de prévention 2010 de la Société Mutuelle de Prévention inc.**

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le programme de prévention 2010 de la Société Mutuelle de Prévention inc. Tous les membres du conseil en prennent connaissance.

#### **4.6 Journées montérégiennes de la persévérance scolaire**

Considérant qu'en 2006-2007, le Québec comptait 16 148 (29%) jeunes qui ont décroché, ce qui représente pour la grande région de la Montérégie 3 144 (29%) jeunes, soit un garçon sur deux et une fille sur cinq;

Considérant que pour le territoire de la Montérégie Est, en 2006-2007, 1 375 (31,5%) jeunes ont quitté l'école avant d'avoir obtenu un premier diplôme ou une qualification;

Considérant que les impacts économiques de l'abandon scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant qu'avoir un diplôme d'études secondaires (D.E.S), selon l'économiste Pierre Fortin, permet à un jeune de gagner 450 000 \$ de plus au cours de sa vie active, contribuant ainsi à financer les services publics par l'entremise des impôts et des taxes;

Considérant que selon une étude canadienne, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote, à ne pas s'impliquer dans leur milieu de vie et à avoir des problèmes de santé;

Considérant que la stratégie d'action *L'école j'y tiens!* qu'a adopté en septembre 2009 le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, fixe comme objectif que le Québec, d'ici 2020, atteigne un taux de diplomation des jeunes de moins de 20 ans de 80%;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement;

Considérant que depuis 2003, en Montérégie, la lutte au décrochage scolaire est une priorité régionale tant du réseau scolaire que des partenaires de l'économie et de l'emploi et qu'ils s'y sont associés par le biais d'ententes régionales portées par la Table d'éducation interordres de la Montérégie (TEIOM) par l'entremise de Réussite Montérégie, l'instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative (IRC) en Montérégie;

Considérant que pour Réussite Montérégie il est clair que la prévention du décrochage scolaires doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement, et lui donner ainsi davantage d'outils pour qu'il se réalise aussi en tant que parent et citoyen;

Considérant que la conférence régionale des élus Montérégie Est (CRÉ) dans son plan quinquennal de développement régional et durable a fait de la réussite éducative une priorité d'intervention et que dans ce cadre, une entente a été signée avec la TEIOM afin de doter la Montérégie Est d'un plan intersectoriel de concertation et de mobilisation sur la réussite éducative et le persévérance scolaire, lequel interpelle les municipalités et les MRC en raison de leurs responsabilités quant à la création de conditions de vie favorables à l'épanouissement de leurs citoyens et citoyennes;

Considérant que les municipalités et les MRC par le biais de politiques familiales, culturelles, de loisir etc. offrent des milieux de vie permettant :

- Aux jeunes de se développer et de réaliser leur plein potentiel les amenant ainsi à persévérer et favoriser leur réussite éducative;
- Aux familles de bénéficier de services et d'infrastructures visant à améliorer leur qualité de vie et ainsi être soutenues dans leur rôle de parents et de grands-parents;

Considérant que les Journées montérégiennes de la persévérance scolaire se veulent un temps fort dans l'année d'une part pour démystifier le décrochage scolaire, en parler avec les jeunes, les encourager à persévérer ou les féliciter dans leurs efforts, d'autre part pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

Considérant que les écoles primaires, secondaires, centres d'éducation des adultes, centres de formation professionnelle, cégeps, organismes communautaires jeunesse et à la famille, chambres de commerce, organismes d'employabilité, instances politiques et gouvernementales réaliseront des activités diverses lors des Journées montérégiennes de la persévérance scolaire et que les médias seront aussi sollicités pour en parler;

Considérant que les Journées montérégiennes de la persévérance scolaire figurent au plan intersectoriel de concertation et de mobilisation sur la réussite éducative et la persévérance scolaire en Montérégie Est;

**034-02-2010**

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que soit déclarée la 3<sup>ème</sup> semaine de février comme étant la semaine des Journées montérégiennes de la persévérance scolaire dans notre Municipalité;

Que soit appuyée la CRÉ Montérégie Est, Réussite Montérégie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage dans leurs efforts, afin que le plus grand nombre de montérégiens et montérégiennes obtiennent un premier diplôme ou qualification et ainsi contribuer à l'atteinte de l'objectif de diplomation fixé par le gouvernement du Québec;

Que la Municipalité agisse à titre de « Facteur » de persévérance scolaire, qu'elle fasse la promotion et la valorisation de la persévérance scolaire à tout moment;

Que soit envoyée une copie de cette résolution à la CRÉ Montérégie Est.

#### **4.7 Offre de services pour la préparation des T4 et Relevés 1**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la production de plus de 55 T4 et Relevés 1 pour l'année 2009;

Considérant l'offre de services de la firme FBL comptables agréés qui nous propose de produire les documents pour des honoraires de 975,00 \$ plus les taxes applicables;

**035-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que soit retenue l'offre de service de la firme FBL comptables agréés pour la production des T4 et des Relevés 1 pour l'année 2009 et ce, pour un montant de 975,00 \$ plus les taxes applicables.

#### **4.8 Programme d'aide financière PIQM**

Considérant les infrastructures des rues Mgr-Desmarais et Brasseur présente des déficiences fonctionnelles importantes ;

Considérant qu'une inspection télévisée a démontré que l'état de la conduite d'égout de la rue Mgr-Desmarais est vétuste ;

Considérant que dans la rue Brasseur, il a été constaté que la pente de la conduite d'égout est inversée et qu'il y a gel des conduites d'aqueduc et d'égout en raison de la profondeur trop faible de celles-ci ;

Considérant que les coûts de réfection des infrastructures de ces rues sont admissibles à une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

Considérant l'offre de services de Teknika HBA pour la préparation de la demande au programme PIQM ;

**036-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM, volet 1.4 ;

Que la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet ;

Que la Municipalité mandate Teknika HBA inc. à préparer le formulaire de demande et autorise à cet effet un budget de 1 600,00 \$ plus les taxes applicables ;

Que la Municipalité autorise la directrice générale à signer tout document relatif à cette demande.

#### **4.9 Rénovations au bureau Municipal**

Considérant que madame Cynthia Bossé, directrice générale était mandatée pour inviter des entrepreneurs en construction de compétence commerciale à soumissionner pour les rénovations au bureau municipal;

Considérant que deux entrepreneurs ont déposé des soumissions et que les prix sont les suivants :

<b>Projet</b>	<b>Construction Denis Durand</b>	<b>DSJP Goulet Construction</b>
Rez-de-chaussée	17 995,00 \$	18 500,00 \$
Céramique	4 359,00 \$	6 580,00 \$
Sous-sol	1 700,00 \$	4 450,00 \$
Cage d'escalier	600,00 \$	790,00 \$
Taux (heure)	60,00 \$	63,00 \$

Considérant que ces prix n'incluent pas les matériaux et qu'il excède les montants budgétés en 2010;

**037-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Qu'aucune soumission ne soit acceptée;

Que les travaux soient faits en régie interne;

Que les matériaux soient achetés par la Municipalité selon la soumission déjà fournie par l'entreprise Daunais & Fils.

### **5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **5.1 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

Considérant que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244-74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

Considérant que la Municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

**038-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) pour et à l'acquit de la

Municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues;

Que la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataires;

Que soit à charge de l'Agence de faire rapport à la Municipalité des sommes ainsi versées.

## **5.2 Embauche de monsieur Steven Lajoie à titre de pompier à temps partiel**

Cet item est retiré.

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois de février 2010**

Rien à cet item.

### **6.2 Engagement de Roger Garneau à titre de journalier aux travaux publics**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé pour les travaux publics;

Considérant que le comité de sélection, après une rencontre avec les candidats, recommande monsieur Roger Garneau à titre d'employé pour les travaux publics;

**039-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que soit retenu monsieur Roger Garneau à titre d'employé des travaux publics pour la Municipalité;

Que le taux horaire soit de 16,00 \$ à l'embauche et qu'à l'obtention de la permanence et de la classe 3, le salaire de monsieur Garneau soit révisé à 18,00 \$;

Qu'une période probatoire de six mois soit prévue et que monsieur Mario Sansoucy, contremaître des travaux publics fournisse une évaluation et une recommandation quant à son embauche et ce, au cinquième mois, soit en juin 2010.

### **6.3 Lignage de rues**

Considérant que la Municipalité doit aller en appel d'offres pour le lignage des rues et des stationnements sur son territoire;

**040-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que Madame Cynthia Bossé soit mandatée à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour le lignage des rues et des stationnements municipaux et autres, sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

### **6.4 Fauchage des fossés**

Considérant que la Municipalité doit aller en appel d'offres pour le fauchage des levées de fossés pour l'été 2010 et ce, sur une distance d'environ 40 kilomètres;

**041-02-2010**

Il **est proposé** par monsieur Guy Lapointe appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à aller en appel d'offres pour le fauchage des fossés et des levées de fossés et ce, comme suit :

Un fauchage au mois de juillet, sur une distance d'environ 40 km, avec un tracteur et une faucheuse rotative à disques (prix forfaitaire) sur une largeur de faux;

À l'automne, une coupe sur une distance d'environ 40 kilomètres avec faucheuse rotative à disques sur deux largeurs de faux ainsi que pour les fossés et les levées de fossés, une débroussailleuse avec bras télescopique;

Un prix à l'heure pour tous les extras.

### **6.5 Balayage de rues**

Considérant qu'au printemps, il y a lieu de procéder au balayage des rues de la Municipalité;

Considérant que l'entreprise Mirroy nous suggère d'exécuter les travaux pour les mêmes montants que l'an dernier et ce, pour les années 2010 et 2011;

Considérant que le taux horaire est de 98,00 \$ et qu'un montant de 15,00 \$ par puisard vidangé est proposé;

**042-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que le contrat de balayage de rues pour les années 2010 et 2011 soit octroyé à l'entreprise Mirroy au taux horaire de 98,00 \$ et de 15,00 \$ par vidange de puisard;

Que le balayage soit fait uniquement dans les rues où il y a des puisards;

Que les travaux à faire soient dictés et supervisés par monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Recommandation de la firme Teknika-HBA**

Considérant la recommandation de la firme Teknika-HBA d'approuver la directive de changement n°3 dans le cadre du projet de modifications à l'usine de traitement d'eau potable;

Considérant que la recommandation propose l'ajout d'un logiciel de gestion des alarmes WIN 911 et que cette solution permet un fonctionnement plus flexible, rapide et complet;

Considérant que cette recommandation d'ajout en coûte 4 030,00 \$ à la Municipalité;

**043-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que soit approuvée la directive de changement n°3 recommandée par la firme Teknika-HBA, soit l'ajout d'un logiciel de gestion des alarmes WIN 911;



Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à payer les coûts reliés à cet ajout pour un montant de 4 030,00 \$ plus les taxes applicables.

## **7.2 Offre de services de Laforest Nova Aqua (LNA)**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réhabilitation du puits no.3 et que la firme Laforest Nova Aqua nous a transmis une soumission à cet effet;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des travaux avant de remettre le puits en service et que ces travaux s'élèvent à un montant de 17 520,29 \$ taxes incluses comprenant le nettoyage du puits et la réhabilitation par pistonnage;

**044-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que soit mandatée la firme Laforest Nova Aqua à effectuer les travaux de réhabilitation du puits no.3 et ce, pour un montant de 17 520,29 \$.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Campagne de financement 8<sup>ième</sup> groupe scout d'Acton Vale**

Considérant la demande de commandite reçue du 8<sup>ième</sup> groupe scout d'Acton Vale, soit d'occuper un espace publicitaire dans un livre de recettes ou l'on y retrouve principalement des recettes portant sur les thématiques du chocolat et des produits de l'érable;

**045-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que le Conseil municipal en prend bonne note.

## **9. URBANISME**

### **9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2010**

Le rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2010 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

### **9.2 Projet de parc ferroviaire à Upton**

Considérant que la Municipalité d'Upton souhaite modifier ses outils d'urbanisme pour permettre l'implantation d'un parc ferroviaire sur la propriété portant le numéro de matricule 48038-6656-39-7052 (lots numéros 1 957 567, 1 958 251, 1 958 252, 1 958 253 et 1 958 254);

Considérant que de telles modifications ne seraient pas conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**046-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que soit demandé à la MRC d'Acton de modifier son schéma d'aménagement révisé afin de permettre l'implantation, sur la propriété portant le numéro de matricule 48038-6656-39-7052 (lots numéros 1 957 567, 1 958 251, 1 958 252, 1 958 253 et 1 958 254) d'un parc ferroviaire.

## 10. DIVERS

### 10.1 Programme de reconnaissance de Recyc-Québec « Ici on recycle! »

Considérant que la Municipalité est l'instigatrice et l'organisatrice de la Foire de l'Environnement et que cette année, l'accent est mis sur l'importance du recyclage dans notre quotidien;

Considérant qu'il y a actuellement une invitation de Recyc-Québec afin que la Municipalité s'inscrive à son programme de reconnaissance en matière de recyclage;

Considérant la demande de madame Lyne Loiselle, coordonnatrice en loisir à l'effet que la Municipalité s'inscrive au programme de Recyc-Québec afin qu'en soit augmenté la crédibilité de la Foire de l'Environnement;

Considérant qu'aucun frais n'est relié à l'inscription, mais qu'une signature de reconnaissance d'engagement de la Municipalité sera attribué par l'organisme;

047-02-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que soit inscrite la Municipalité au programme de reconnaissance de Recyc-Québec et que les mesures soient prises à l'intérieur de deux ans pour que soient atteints les objectifs du niveau 1.

### 10.2 Cours de pompier 1 pour Anthony Joubert

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inscription du pompier Anthony Joubert au cours de pompier 1;

048-02-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, à procéder à l'inscription de monsieur Anthony Joubert à la formation de pompier 1;

Que madame Bossé soit autorisée à payer tous les frais inhérents à cette formation.

### 10.3 Nomination de Lyne Loiselle à titre de responsable pour les différents ministères

Considérant que les fonctions de coordonnatrice en loisir de madame Lyne Loiselle l'amène à produire des demandes de subvention auprès des différentes instances gouvernementales;

Considérant qu'il y a lieu que la Municipalité nomme Lyne Loiselle à titre de responsable et signataire pour le service des loisirs et le Regroupement Récréatif d'Upton;

049-02-2010

En conséquence, **il est proposé** monsieur Claude Larocque appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que soit nommée, la coordonnatrice en loisir, madame Lyne Loiselle, responsable auprès des différentes instances gouvernementales afin d'agir à titre de responsable et signataire pour le compte de la Municipalité et du Regroupement Récréatif d'Upton.

### 10.4 Régime de retraite pour les employés municipaux

Considérant la résolution 013-01-2010 relative à la contribution de la Municipalité dans un REER collectif des employés municipaux;

Considérant que les employés ont fait appel à un conseiller financier qui gère des portefeuilles pour une valeur de plus de 30 millions dont plusieurs dans le domaine municipal;

Considérant que deux types de régimes ont été proposé aux employés, soit le Régime enregistré d'épargne retraite (REER) et le Régime de retraite simplifié (RRS);

Considérant les particularités de chacun des régimes soit :

	<b>REER</b>	<b>RRS</b>
Taxable	X	
Saisissable	X	
Immobilisé		X
Frais d'implantation		400,00 \$
Frais cachés à la semaine (+ 416,00 / année/ employé par contribution de 20,00 \$)	X	
La Municipalité décide si la part de l'employé est immobilisée		X

Considérant que les employés sont favorables au Régime de retraite simplifié et qu'ils souhaitent voir les frais d'implantation de 400,00 \$ fixes et uniques défrayés par la Municipalité;

**050-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que soit favorisée l'implantation du Régime de retraite simplifié (RRS);

Que le RRS soit entièrement immobilisé incluant la part de l'employé;

Que les frais de 400,00 \$ d'implantation soient assumés par la Municipalité.

#### **10.5 Achat d'une sonde pour la lecture de niveau des puits**

**051-02-2010**

**Il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que madame Cynthia Bossé soit autorisée à commander une sonde 500 pieds pour la lecture de la mesure des puits et ce, pour un montant de 1 264,20 \$ taxes incluses.

#### **10.6 Acceptation de l'emplacement des installations d'Hydro-Québec**

**052-02-2010**

Considérant le projet de développement Morphan et les plans fournis par Hydro-Québec qui prolonge leur service jusqu'au nouveau développement;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que soit accepté l'emplacement proposé par Hydro-Québec dans le développement Morphan et ce, tel que montré aux plans d'implantation soumis;

Que vérification soit faite à l'effet que le tendeur, sur la rue de la Promenade, n'empêche en aucun cas l'accès au sentier piétonnier.

### **10.7 Programme d'aide financière PIQM pour le puits no. 3**

Considérant que les infrastructures du puits no.3 présentent des déficiences fonctionnelles importantes;

Considérant que la réhabilitation du puits no.3 est admissible à une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

**053-02-2010**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère:

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM, volet 1.4;

Que la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Que soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à procéder à la demande d'aide financière proposée dans le cadre du programme PIQM;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale puisse se référer à la firme Teknika-HBA en cas d'assistance nécessaire;

Que la Municipalité autorise la directrice générale à signer tout document relatif à cette demande.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

### **12. CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de janvier 2010.

**054-02-2010**

**Il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de janvier 2010.

### **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**055-02-2010**

**Il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que soit levée la présente assemblée à 21 heures 05 minutes.

---

Yves Croteau  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale